

PHITRUST PARTENAIRES SAS

Siège social : 7 rue d'Anjou - 75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

PHITRUST PARTENAIRES SAS

7, rue d'Anjou
75008 Paris

A l'Assemblée Générale

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PHITRUST PARTENAIRES SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-51 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

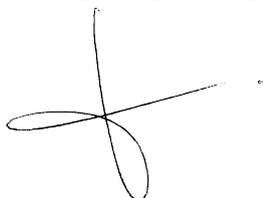
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus

élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 7 juin 2024

Le commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'F' followed by a horizontal line and a loop.

Francis CHARTIER

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	7 708	7 708		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	11 844 461	265 745	11 578 716	10 798 885
Autres titres immobilisés	1 243 817		1 243 817	1 566 808
Prêts	500 000		500 000	300 000
Autres immobilisations financières	282 637		282 637	246 962
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	13 878 624	273 453	13 605 171	12 912 655
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	103 942		103 942	47 091
Fournisseurs débiteurs	1 088		1 088	9 968
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	19		19	19
Autres créances	1 102 113		1 102 113	1 154 275
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	51 152		51 152	26 329
Valeurs mobilières de placement	2 502 501		2 502 501	2 486
Disponibilités	1 716 113		1 716 113	2 760 332
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 476 927		5 476 927	4 000 500
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	19 355 551	273 453	19 082 098	16 913 155

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	24 750 000	23 350 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-6 785 137	-6 308 534
Résultat de l'exercice	878 441	-476 603
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	18 843 304	16 564 863
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	34 695	289
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 873	231 443
<i>Personnel</i>	2 894	1 475
<i>Organismes sociaux</i>	4 762	4 887
<i>Etat, Impôts sur les bénéficiaires</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	769	533
Dettes fiscales et sociales	8 425	6 895
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		97 320
Autres dettes	19 802	12 345
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	238 794	348 292
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	19 082 098	16 913 155

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	61 990	100,00	32 291	100,00	29 699	91,97
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	11	0,02	7	0,02	4	49,59
Total	62 001	100,02	32 299	100,02	29 703	91,96
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	557 814	899,84	525 355	NS	32 459	6,18
Total	557 814	899,84	525 355	NS	32 459	6,18
MARGE SUR M/SES & MAT	-495 813	-799,82	-493 056	NS	-2 757	0,56
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	78	0,13	134	0,42	-56	-41,99
Salaires et Traitements	23 002	37,11	12 921	40,02	10 081	78,01
Charges sociales	9 351	15,08	5 307	16,43	4 044	76,21
Amortissements et provisions						
Autres charges	9	0,01	105	0,32	-96	-91,74
Total	32 440	52,33	18 467	57,19	13 972	75,66
RESULTAT D'EXPLOITATION	-528 252	-852,15	-511 523	NS	-16 729	3,27
Produits financiers	90 194	145,50	151 031	467,71	-60 837	-40,28
Charges financières			59 792	185,16	-59 792	-100,00
Résultat financier	90 194	145,50	91 239	282,55	-1 045	-1,15
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-438 059	-706,66	-420 284	NS	-17 774	4,23
Produits exceptionnels	1 365 224	NS	6 155	19,06	1 359 069	NS
Charges exceptionnelles	48 724	78,60	62 474	193,47	-13 750	-22,01
Résultat exceptionnel	1 316 499	NS	-56 319	-174,41	1 372 818	NS
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	878 441	NS	-476 603	NS	1 355 044	-284,31

ANNEXE LEGALE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS PHITRUST PARTENAIRES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 19 082 098 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 878 441 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au cours de l'année 2023, Phitrust Partenaires a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 1 400 000 titres à 1€ entièrement libérés au 31/12/2023.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	7 708			7 708
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	7 708			7 708
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	11 064 630	2 215 403	1 435 572	11 844 461
- Autres titres immobilisés	1 566 808	77 509	400 500	1 243 817
- Prêts et autres immobilisations financières	546 962	235 675		782 637
Immobilisations financières	13 178 400	2 528 587	1 836 072	13 870 916
ACTIF IMMOBILISE	13 186 108	2 528 587	1 836 072	13 878 624

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste			428 753	428 753
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			2 099 834	2 099 834
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			2 528 587	2 528 587
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste			400 500	400 500
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			1 435 572	1 435 572
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			1 836 072	1 836 072

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Les frais d'établissement comptabilisés à l'actif constituent des frais de constitution amortis sur 5 ans. La totalité des frais de constitution ont été amortis.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Compte tenu de la difficulté d'apprécier la valorisation des titres de participations à la clôture de l'exercice (absence de rentabilité, management inadapté, restructuration en cours, incendie ou perte d'un client important...) les provisions seront constituées par tranche de 25%, soit 25% de la valeur d'origine, puis 50%, puis 75% maximum tant que la société n'est pas en cessation des paiements. Dans ce dernier cas, une dépréciation à hauteur de 100% est constatée.

Une approche plus fine par tranche de 5% sera retenue si l'évaluateur dispose d'informations suffisamment précises pour cela.

A partir du meilleur jugement de l'investisseur, une provision sera donc pratiquée selon les critères suivants :

- 25% en cas de premières difficultés avérées . (Retour sur le budget, pertes ponctuelles, risques client ou réglementaire, problème de gouvernance).*
- 50% en cas d'aggravation de la situation.(Echec des mesures correctives, pertes récurrentes ou durables, management défaillant)*
- 75% lorsque la situation devient préoccupante. (Crise sérieuse de trésorerie, impasse stratégique).*
- 100% en cas de cessation des paiements avec jugement de liquidation au Tribunal de Commerce.*

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Notes sur le bilan

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
Ecodair EA 75018 PARIS 18			33,60	
SAS PHITRUST PARTENAIRES INCLUSION SAS 75008 PARIS	33 800 000		29,59	-893 499
Name Recycling 01000 ST DENIS LES BOURG	3 773 500	-2 904 801	13,86	
Phitrust Asia 189767 Singapore	1 181 671	480 006	40,31	-21 539
Optima 13400 AUBAGNE	3 004 925	5 888 517	16,74	318 716
Ecodair EI 75018 PARIS 18			33,60	
AMS Investissement 75002 PARIS 02			24,04	
SAS PHITRUST PARTENAIRES EUROPE SAS 75008 PARIS 08	17 500 000	-4 075 389	28,67	-500 040
Main Forte 62440 HARNES	77 312	338 354	16,82	-388 487
Ethical Property Europe 1050 Bruxelles	8 448 405	10 052 587	10,48	969 300
Kajou 93100 Montreuil	9 397	161 081	11,04	-383 366
ECOD AIR EA PACA 13011 Marseille			33,59	
ECO D'AIR PARIS SUD SACLAY 91140 VILLEBON SUR YVETT			33,59	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	9 062 774	9 062 774	1 261 308		
- Autres filiales françaises	1 439 048	1 424 048	975 509		
- Autres filiales étrangères	1 342 640	1 091 895	500 000		
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	7 708			7 708
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	7 708			7 708
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	7 708			7 708

Actif circulant

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 989 798 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	500 000		500 000
Autres	282 637		282 637
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	103 942	103 942	
Autres	1 103 219	1 103 219	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	1 989 798	1 207 161	782 637
Prêts accordés en cours d'exercice	200 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Int.courus s/créances diverses	282 637
Clients - factures à établir	56 851
Fournisseurs - RRR à obtenir	1 088
INTERETS COURUS ISF SOLIDAIRE	36 274
INTERETS COURUS SUR LAITERIE DU BER	4 961
Total	381 811

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 24 750 000,00 euros décomposé en 24 750 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	23 350 000	1,00
Titres émis pendant l'exercice	1 400 000	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	24 750 000	1,00

Au cours de l'année 2023, Phitrust Partenaires a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 1 400 000 titres à 1€ entièrement libérés au 31/12/2023.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-6 308 534
Résultat de l'exercice précédent	-476 603
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-6 785 137
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-6 785 137
Total des affectations	-6 785 137

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentatio	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	23 350 000		1 400 000		24 750 000
Report à Nouveau	-6 308 534	-6 785 137	-6 785 137	-6 308 534	-6 785 137
Résultat de l'exercice	-476 603	476 603	878 441	-476 603	878 441
Total Capitaux Propres	16 564 863	-6 308 534	-4 506 696	-6 785 137	18 843 304

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 238 794 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 873	175 873		
Dettes fiscales et sociales	8 425	8 425		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	54 497	19 802		34 695
Produits constatés d'avance				
Total	238 794	204 099		34 695
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	34 695			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 289 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	66 801
Dettes provis. pr congés à payer	1 083
Charges sociales s/congés à payer	430
TA à payer	189
FCP à payer	345
Total	68 847

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Compte Courant Associé</i>	897 754
Autres engagements donnés	897 754
Total	897 754
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

La société Phitrust Partenaires s'est engagée auprès d'Isf Solidaire à ne pas demander le remboursement de sa créance au moins pour les 12 mois prochains, et ce tant que son portefeuille de participations n'aura pas été cédé.

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Secteur d'activité	31/12/2023
Refacturations des frais	61 990
TOTAL	61 990

Produits d'exploitation

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 9 100 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

PHITRUST PARTENAIRES
Société par Actions Simplifiée à capital variable
au capital minimum de 37.000 euros
Siège social : 7 rue d'Anjou
75008 PARIS
RCS Paris 480 762 467

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin,

à 9 heures,

Les associés de la Société PHITRUST PARTENAIRES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la Terrasse Martini, 50 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé ayant été convoqué, il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Olivier de GUERRE préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Guy Portmann, présent, a accepté la fonction de scrutateur.

Xavier Thauron est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 644 160 actions, soit 42,81% des actions ayant un droit de vote. Parmi eux, 3 020 000 (soit 11,87%) avaient donné pouvoir au Président, 800 000 (soit 3,14%) avaient voté en amont en envoyant un bulletin de vote et 7 074 160 (soit 27,80%) étaient présents physiquement. Le Commissaire aux comptes, Francis Chartier, était présent.

Le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut en conséquence valablement délibérer à titre ordinaire.

Le Président met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le rapport du Conseil de Surveillance ;

P

X

1

- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, les rapports du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Rapport du Conseil de Surveillance;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement du Mandat de Monsieur Emmanuel Schom comme membre du Comité d'Investissement pour une durée de 3 ans;
- Non-renouvellement du Mandat de Monsieur Gilbert Delagrangre comme membre du Comité d'Investissement ;
- Pouvoir au Président pour réduire le capital de Phitrust Partenaires parts B-2026 à hauteur de 2 millions d'euros qui seront remboursés aux actionnaires de Phitrust Partenaires parts B-2026 au pro-rata de leur participation dans les actions Phitrust Partenaires parts B-2026 ;
- Pouvoir pour formalités.

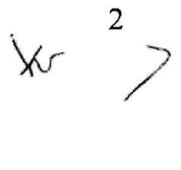
Le Président donne lecture de son rapport qu'il commente, et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Le Commissaire aux comptes présente ses rapports et certifie les comptes sans réserve.

Le Président donne également lecture des rapports du Conseil de Surveillance en sa qualité de Président dudit Conseil.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des décisions collectives ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Votes pour : 100 %

Votes contre :

Abstention :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Part B-2026 :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des décisions collectives ordinaires, décide d'affecter le résultat de l'exercice des parts B-2026 s'élevant à 922 248 euros de la manière suivante :

Résultat

Résultat positif de l'exercice : 922 248 euros.

Affectation

Affectation en totalité du résultat au compte « Report à nouveau », dont le solde négatif serait ainsi porté de (6 759 182) euros à (5 836 934) euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Parts C-2034 :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des décisions collectives ordinaires, décide d'affecter le résultat de l'exercice des parts C-2034 s'élevant à (43 807) euros de la manière suivante :

Résultat

Résultat déficitaire de l'exercice : (43 807) euros.

Affectation

Affectation en totalité du résultat au compte « Report à nouveau », dont le solde négatif serait ainsi porté de (25 955) euros à (69 762) euros

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Handwritten marks: a large stylized 'P', an 'X', and a '3' with a checkmark.

Global : Parts B-2026 et Parts C-2034 :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des décisions collectives ordinaires, décide d'affecter le résultat de l'exercice de Phitrust Partenaires s'élevant à 878 441 euros de la manière suivante :

Résultat

Résultat positif de l'exercice : **878 441 € euros**.

Affectation

Affectation en totalité du résultat au compte « Report à nouveau », dont le solde négatif serait ainsi porté de (6.785.137) euros à (5 906 696) euros

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Votes pour : 100 %

Votes contre :

Abstention :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des décisions collectives ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Votes pour : 100 %

Votes contre :

Abstention :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le Mandat de Monsieur Emmanuel Schom comme Membre du Comité d'investissement pour une durée de 3 ans à compter de ce jour.

Votes pour : 100 %

Votes contre :

Abstention :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le Mandat de Monsieur Cyrille Marcihacy comme Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans, à compter de ce jour.

f *sr* *4* *7*

Votes pour : 100 %

Votes contre :

Abstention :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale acte le non-renouvellement du mandat de Monsieur Gilbert Delagrangue comme Membre du Comité d'investissement et le remercie de son apport pendant sa présence active au Comité.

Votes pour : 100 %

Votes contre :

Abstention :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Parts B-2026 :

Compte tenu du statut de la société à capital variable, des cessions réalisées et des perspectives de liquidité avant fin 2026, l'Assemblée Générale autorise le Président de la société à réduire le capital par le rachat et l'annulation d'actions B-2026 selon le paragraphe 10.2.2 des statuts à hauteur de 2 000 000 € (deux millions d'euros) aux actionnaires de Phitrust Partenaires parts B-2026 au prorata de leur participation dans les actions Phitrust Partenaires parts B-2026.

Le capital de la société sera donc ainsi porté de 21 900 000 euros à 19 900 000 euros pour les parts B 2026.

Votes pour : 100 %

Votes contre :

Abstention :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Votes pour : 100 %

Votes contre :

Abstention :

  5

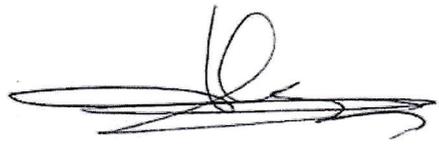
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures.

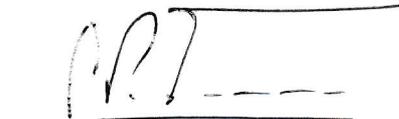
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président de l'assemblée
Monsieur Olivier de Guerre



Le Secrétaire
Xavier Thauron



Le scrutateur
Guy Portmann

PHITRUST PARTENAIRES
Société par Actions Simplifiée à capital variable
au capital minimum de 37.000 euros
Siège social : 7 rue d'Anjou
75008 PARIS
RCS Paris 480 762 467

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article 20.6 des statuts, le Conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Président et sur le rapport de gestion.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance.

Nous n'avons aucun commentaire particulier à formuler sur le rapport de gestion ainsi que sur les comptes qui nous ont été soumis.

Fait à Paris,
Le 27 mai 2024

Le Conseil de Surveillance,



Olivier de Guerre
Président du Conseil de surveillance